

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS AVEC TIRAGE AU SORT SANS OBLIGATION D'ACHAT

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par SARL Les Sources de l'Avance dont la marque est Aqualande Origins, dont le siège social se situe à 505 rue de la Grande Lande 40120 ROQUEFORT, immatriculée au RCS de MONT DE MARSAN sous le n° 379 591 597 désignée ci-après "l'organisateur" AQUALANDE Origins organise ce jeu concours.

Le jeu-concours se déroulera sur le site internet Aqualande Origins (<https://aqualandeorigins.com/>) du 21 au 26 avril 2026.

Lots

Les participants ont la possibilité de gagner le lot suivant : 5x1 casquette Aqualande Origins d'une valeur commerciale unitaire de 10 €, 5x1 bonnet Aqualande Origins d'une valeur commerciale unitaire de 10 € et 5 x1 stylo Aqualande Origins d'une valeur commerciale unitaire de 2€.

La remise du lot n'impliquera aucun frais pour les participants autre que la communication de leur adresse mail sur le site internet Aqualande Origins. Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni convertibles en espèces ou en tout autre lot.

2. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- Le jeu concours sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes physiques majeures, à la date du début du jeu.

- La participation au présent jeu-concours est interdite aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessous, ainsi que les
 - membres du personnel de « L'organisateur »
 - toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles (ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.)L'organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au jeu est subordonnée à la participation sur le site internet Aqualande Origins.

3. Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 21/04/2026 au 26/04/2026. Une seule participation par personne pourra être retenue. La participation se déroule selon les modalités suivantes :

- Pour participer au jeu, il suffit : de renseigner ses coordonnées complètes (civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse email et numéro de téléphone, adresse pour l'expédition du lot) sur l'espace prévu à cet effet le site internet Aqualande Origins.

Toute saisie inexacte, illisible ou incomplète ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Ne seront également pas prises en considération les inscriptions frauduleuses, reçues après la date limite ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement.

4. Désignation des gagnants

Les gagnants seront déterminés de la manière suivante : L'organisateur procède à un tirage au sort aléatoire automatiquement généré lors de la participation. 15 gagnants seront tirés au sort.

Chaque gagnant recevra 1 lot.

Le caractère aléatoire du tirage au sort est expressément rappelé : la participation au jeu ne garantit en aucun cas l'obtention d'un gain.

5. Date et modalités de publication des résultats

Les gagnants seront contactés directement par l'Organisateur par téléphone. Les lots seront envoyés par la Poste.

6. Remise des lots

La remise des lots s'effectuera selon les modalités précisées dans la notification adressée aux gagnants.

Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté empêchant la remise des lots.

7. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué. Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité. Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

8. Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.